

## **CHARTE ÉTHIQUE**

des ADHÉRENT·E·S PROFESSIONNEL·LE·S

de l'association ÉCORCE

Je soussigné, adhérent·e "*Professionnel·le*" de l'association Écorce, certifie en signant la présente charte m'engager à respecter les exigences suivantes dans mon activité :

- 1. Fournir des informations et des prestations de qualité, dans le respect de ses client·e·s, de l'environnement et de la santé des travailleurs et des futur·e·s occupant·e·s des bâtiments sur lesquels il intervient.
- Mettre en œuvre prioritairement des matériaux sains, naturels et écologiques (si possible locaux) et utiliser des équipements respectueux de l'environnement et de la santé.
- 3. Réduire au maximum l'énergie grise de ses pratiques professionnelles.
- 4. Posséder au sein de son entreprise les compétences professionnelles nécessaires à la bonne réalisation des travaux à exécuter. Ces compétences doivent avoir été acquises par une formation initiale ou continue et une expérience professionnelle confirmée. Être à jour de ses obligations légales et disposer des garanties et assurances couvrant l'ensemble des activités et travaux qu'elle propose d'exercer.
- 5. Pratiquer des prix justes et concurrentiels
- 6. Accepter des éventuels retours du client, en cours ou à l'issue d'une de ses prestations.
- 7. Partager ses savoirs et expériences au sein du réseau des professionnel·le·s de l'éco-construction et contribuer à l'enrichissement de ce secteur d'activité.
- 8. Ne pas profiter de la notoriété d'ÉCORCE en détournant les objectifs affichés de notre association au profit d'intérêts personnels, de lobbies industriels ou privés.

Ces engagements constituent l'identité fondamentale des professionnels d'ÉCORCE. Ils sont gages de confiance et de respect au sein de l'association.

Tout manquement à ces engagements fera l'objet de suspension, voire de radiation du catalogue après délibération du conseil d'administration.

Date	Nom	Signature